ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

MARTIN-PÊCHEUR INC.

ZEC MARTIN-VALIN

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOVEMBRE 2016

Raynald Lapointe – Président

Martin Privé – CPA Auditeur CA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
MERCREDI 29 mars 2017 À 19H00

Ordre du jour

P-01 Ouverture de l'assemblée

P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

P-03 Acceptation de l'ordre du jour

P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 20 avril 2016

P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

P-07 Présentation Arianne Phosphate

Pause 10 minutes

P-08 Modification des lettres patentes et règlements généraux de l'association

P-09 Rapport financier au 30 novembre 2016

P-10 Nomination d'un vérificateur

P-11 Élection (six postes au conseil d'administration)

Présentation des candidats

Pause et votation

P-12 Augmentation de 2$ pour la carte de membre de 2017

P-13 Acceptation du Règlement #1 Concernant les conditions de pratiques de certaines activités récréatives sur le territoire de Zec Martin-Valin

P-14 Modification de la tarification

P-15 Résultat des élections

P-16 Varia

P-17 Levée de l'assemblée

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE Martin-Pêcheur inc. MANDATAIRE ZEC MARTIN-VALIN

MOT DU PRÉSIDENT

Comme porte-parole du Conseil d'Administration de cette organisation, c'est avec plaisir que je vous souhaite, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de tous les membres du conseil d'administration, la plus cordiale bienvenue à cette 38ième assemblée générale annuelle.

À l'aube du 40ième anniversaire de la création des Zecs, je constate que les administrateurs présents ont eu un grand plaisir à soutenir et à participer au développement de cette association qui se démarque par sa capacité de mobilisation des milieux, sa créativité et sa capacité d'innover.

Présent sur la Zec depuis ses débuts comme utilisateur et depuis 2009 comme administrateur, j'ai donc vu grandir cette Zec et j'ai pu constater son évolution constante et son rayonnement toujours grandissant.

Nous savions tous que l'année 2016 serait une année difficile pour certains utilisateurs de la Zec. Des dossiers comme le camping et la chasse ont subi des modifications par le Gouvernement. Les Zecs du Québec doivent tout mettre en œuvre pour s'y conformer. Les administrateurs porteurs des dossiers nous expliqueront l'évolution de ces différents sujets lors de la lecture du rapport annuel du conseil d'administration. Nous pourrons nous attarder plus longuement et répondre à vos différentes interrogations.

Comme entreprise de services à but non lucratif, la satisfaction accrue des clients se révèle un enjeu fondamental. La confiance de ses membres et de sa clientèle passante se méritent au quotidien, d'où la grande préoccupation de la Zec Martin-Valin pour un service aux membres caractérisé et de l'application de normes rigoureuses et de qualité.

Une ratification en 2016 d'un nouveau contrat de travail, démontre bien l'intérêt de tous pour conserver l'équilibre et l'image présente de la Zec. Cet engagement entre les parties fait en sorte que la Zec Martin-Valin peut avoir une vision à plus long terme de son développement futur. Permettez- moi de féliciter en votre nom, nos travailleurs pour leur collaboration dans ce dossier.

En 2016, il était aussi pertinent pour votre Zec de vérifier si ses règlements généraux et son code d'éthique n'avaient pas besoin d'une cure de rajeunissement. Force a été de constater,

qu'il était nécessaire de faire une importante refonte de nos règlements généraux et de se doter d'un code d'éthique spécifique à la Zec Martin-Valin.

La révision des règlements généraux, dont la majeure partie date de 1978, avait pour but de les rendre conformes à la législation applicable et à la pratique en cours au sein de l'Association ainsi qu'à retravailler leur structure et leur rédaction afin d'en améliorer la cohérence et la limpidité. Pour ce faire, une importante refonte des règlements généraux a été effectuée. Avec l'aide d'une personne spécialisée, nous pourrons mieux comprendre le pourquoi dans quelques instants.

Je voudrais aussi souligner l'engagement sans borne et le temps investi par nos administrateurs dans les travaux du conseil. Une implication qui exige, pour moi comme pour chacun des membres impliqués, le désir profond d'améliorer et de réaliser le plein potentiel de votre Zec.

En s'appuyant sur une volonté commune, des convictions partagées, des alliances qui se renforcent au fil du temps et des partenariats bâtis ou en développement, je me permets d'affirmer que la Zec Martin-Valin continuera de se démarquer à une vitesse grand V dans le réseau des Zecs du Québec.

Raynald Lapointe, président

ADMINISTRATEURS ÉLUS

ASSELIN CAMIL	Fin de mandat
GARON MARTIN (Vice-Président)	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017
GOBEIL GAÉTAN	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017
JEAN PHILIPPE	Fin de mandat et ne sollicite pas de nouveau mandat
LAFORGE DENIS	Fin de mandat
LAPOINTE RAYNALD (Président)	Fin de mandat
LESSARD CARL (Finance)	Fin de mandat
MARCHAND GHYSLAIN	Fin de mandat
MASSON HÉLÈNE	Élu jusqu'à l'assemblée générale 2017

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF (SANS DROIT DE VOTE)

BENOIT MYRIAM	Coordonnatrice (membre du conseil d'administration)
TRUDEAU JULIE	Coordonnatrice par intérim
DORÉ MAXIME	Adjoint aux opérations
LISETTE GAGNON	Adjointe-administrative en remplacement

CONSEILLER JURIDIQUE

M^{e} BOIES KARINE	Avocate Cabinet Cain Lamarre
M^{e} TREMBLAY ARIANNE	Avocate Cabinet Cain Lamarre

LISTE DES EMPLOYÉS AU 30 NOVEMBRE 2016

EMPLOYÉS	FONCTION	ANNÉE
Blackburn Dany	Assistant Patrouilleur	36 Ans
Caron René	Assistant Patrouilleur	33 Ans
Lalancette Rémi	Assistant Patrouilleur	33 Ans
Tremblay Denis	Assistant Patrouilleur	31 Ans
Gagné Martin	Assistant à l'accueil	30 Ans
Petit Luc	Assistant à l'accueil	28 Ans
Dufour Yvon	Assistant à l'accueil	28 Ans
Fradet Dany	Assistant à l'accueil	22 Ans
Girard Nancy	Assistante à l'accueil	15 Ans
Bouchard Stéphan	Assistant à l'accueil	9 Ans
Girard Audrey	Gardienne à l'accueil occasionnelle	6 Ans
Harvey Marie-Josée	Assistante à l'accueil occasionnelle	2 Ans
Alexandra Simard	Préposée à l'accueil étudiante	2 Ans
Hugo Poirier	Préposé à l'accueil étudiant	2 Ans
Alexandre Simard	Préposé à l'accueil étudiant	1 An
William Tremblay	Préposé à l'accueil étudiant	1 An

Procès-verbal : Assemblée générale annuelle de l'Association chasse et pêche Martin-pêcheur inc., tenue au Centre de Congrès & Hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi le mercredi 20 avril 2016 à 19h00

P-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du conseil d'administration, monsieur Raynald Lapointe, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

- 139 membres actifs
- 25 membres auxiliaires

P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

Le président fait la lecture du mot de bienvenue et présente les administrateurs actifs au conseil d'administration.

P-03 Acceptation de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

P-01 Ouverture de l'Assemblée
P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs
P-03 Acceptation de l'ordre du jour
P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 22 avril 2015
P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du Conseil d'administration
P-06 Ratification des actes posés par le Conseil d'administration
P-07 Rapport financier au 30 novembre 2015
P-08 Nomination d'un vérificateur
P-09 Élection de trois postes au Conseil d'administration
Présentation et mots des candidats
Pause et votation
P-10 Nouvelle tarification 2016
P-11 Résultat des élections
P-12 Varia
P-13 Levée de l'assemblée

Suite à la lecture, M. Lapointe demande à l'auditoire s'il y a des points à ajouter au varia. Aucun ajout demandé

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE Martin-Pêcheur inc. MANDATAIRE ZEC MARTIN-VALIN

RÉSOLUTION : AGA-16-01
IL EST PROPOSÉ PAR : MARCEL PELLETIER
APPUYÉ PAR : ROCK LESSARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR.

P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 22 avril 2015

Le président du conseil d'administration invite la coordonnatrice par intérim, Mme Julie Trudeau, à faire la lecture du procès-verbal.

Suite à la lecture, le président du conseil d'administration demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de 2015.

Il n'y a aucun commentaire d'émis par les membres présents.

RÉSOLUTION : AGA-16-02
IL EST PROPOSÉ PAR : MARCEL PELLETIER
APPUYÉ PAR : FRANC HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL TEL QUE LU AUX MEMBRES PRÉSENTS.

P-05 Message du président

Le président du conseil d'administration, M. Raynald Lapointe, fait la lecture de son introduction du rapport annuel. M. Lapointe explique à l'assemblée les principes fondamentaux d'une zone d'exploitation contrôlée.

Lecture du rapport annuel du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration invite les administrateurs et les représentants des différents comités à faire la lecture de leur rapport respectif au sein du rapport annuel.

Monsieur Lapointe invite M. Gaétan Gobeil à faire la lecture du rapport du comité de la faune.

Suite à la lecture de M. Gaétan Gobeil du comité de la faune, un membre demande si la Zec va encore procéder de la même façon pour le choix des lacs et pour le transfert des poissons, M. Lapointe demande des précisions.

Le membre demande si les gestionnaires vont aviser les membres résidents dans les alentours du lac en question.

M. Lapointe explique que les lacs choisis, le sont selon des données statistiques, c'est-à-dire selon les quotas et le nombre de prises récoltées durant la saison en cours et les saisons antérieures.

M. Lapointe demande à M. Maxime Doré de venir expliquer le fonctionnement. M. Doré informe l'assemblée qu'une demande de permis a été présentée au Ministère pour permettre à l'Association de faire du transfert de poissons du lac Cain vers le lac Latour.

L'autorisation du Ministère a été reçue mais aucun transfert n'a été effectué. Un membre réplique que la principale question est : Est-ce que la Zec fera des consultations auprès des membres concernés?

M. Lapointe accepte la demande des membres, L'association informera les membres concernés lors de tel projet. M. Lapointe remercie M. Gobeil pour la lecture du rapport.

Monsieur Lapointe invite M. Ghislain Marchand à faire la lecture du rapport du comité de la faune pour le projet Meunier Noir.

Suite à la lecture de M. Ghislain Marchand du comité de la faune, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Marchand pour cette lecture.

Monsieur Lapointe demande à M. Ghislain Marchand de poursuivre pour la lecture du rapport du comité de la voirie.

Suite à la lecture du rapport de M. Ghislain Marchand du comité de la voirie, Monsieur André Truchon demande qui décide l'hiver quand il est temps de gratter ou non. Il explique que l'été, les patrouilleurs informent l'administration, mais l'hiver comment l'on peut savoir quand l'entretien sera fait. Il demande si c'est le contracteur qui décide quand les chemins seront grattés.

M. Ghislain Marchand répond que la décision vient du responsable de la voirie. Toutes les sorties de l'entreprise Excavation Morin ont été autorisées et vérifiées. L'administrateur responsable de la voirie se déplace sur les monts Valin afin de vérifier l'état des chemins. Des communications téléphoniques journalières sont également effectuées.

M. Truchon demande des informations sur le sablage. M. Marchand répond que nous fonctionnons avec les budgets. M. Truchon demande s'il peut vérifier les informations de grattage d'hiver. M. Marchand accepte de partager les informations d'entretien avec lui.

Un membre demande si le rechargement dans le secteur du Lac Marc sera effectué, cette année. M. Marchand informe le membre que des travaux sont prévus dans le secteur pour 2016.

M. Lapointe remercie M. Marchand pour cette lecture.

Monsieur Lapointe invite M. Philippe Jean à faire la lecture du rapport du comité des activités récréotouristiques.

Suite à la lecture du rapport de M. Philippe Jean du comité des activités récréotouristiques, aucune question n'est posée.

M. Lapointe remercie M. Jean pour cette lecture.

Monsieur Lapointe invite Mme Julie Trudeau à faire la lecture du rapport du comité des activités récréotouristiques.

Suite à la lecture du rapport de Mme Julie Trudeau du comité du plan stratégique, M. Rock Lessard demande si l'association a des nouvelles concernant les développements d'Arianne Phosphate.

M. Lapointe répond que nous n'avons pas de nouvelles informations à donner à nos membres sur les échéanciers du projet, nous pouvons simplement affirmer que le projet n'est pas mort, que l'industrie travaille pour l'implantation et que le début de la construction des infrastructures est prévu pour la fin 2016 début 2017.

Un membre demande si dans le plan stratégique, l'implantation de camping ne vient pas à l'encontre du plan de limitation des chalets sur les plans d'eau. Il précise que la venue de campeurs augmente la pression de pêche sur les lacs. Il demande de restreindre l'arrivée de roulottes dans les secteurs de villégiature.

M. Lapointe explique que le processus pour l'obtention d'un emplacement de terrain de camping est très laborieux.

Il confirme aux membres que tous les terrains qui ont été aménagés sur la Zec Martin-Valin ont été autorisés et analysés par le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. De plus, il informe l'assemblée que le Ministère donne encore des emplacements de villégiature sur le territoire de la Zec par tirage.

M. Lapointe remercie Mme Trudeau pour cette lecture.

En tant que responsable du comité camping, M. Lapointe fait l'historique de l'évolution de la nouvelle réglementation du ministère sur le camping dans les Zecs et la lecture du rapport du comité camping.

Suite à la lecture du rapport de M. Raynald Lapointe du comité camping, M. Martin Harvey demande au conseil d'administration ce que l'on fait avec les « squatteurs » occupant, sans droit.

M. Lapointe répond dorénavant, la clientèle de camping rustique ne pourra plus laisser leurs équipements sur le territoire après le mois d'octobre. La Zec va évaluer la possibilité de développer des emplacements pour le camping rustique.

Un membre demande si les roulottes en dehors des Zecs auront la même réglementation. M. Lapointe répond que la MRC s'occupera de faire respecter la réglementation en dehors du territoire contrôlé. La période tampon n'a été négociée que pour la Zec seulement.

Un membre déclare que le territoire n'est pas seulement pour les gens de chalets et que nous devons respecter l'accessibilité au peuple. Les gens des roulottes ont des droits. Les campeurs payent des droits de camping sur la Zec. M. Lapointe répond qu'effectivement, la mission de l'association est de rendre accessible le territoire à l'ensemble de la population.

Un membre demande des informations sur l'augmentation des baux. M. Lapointe informe les membres que nous n'avons aucun contrôle sur la décision des augmentations de baux.

Un membre demande si le fait d'être métis change les choses pour les droits sur la Zec. M. Lapointe répond que pour l'instant, nous n'avons reçu aucune directive du ministère donnant des droits aux métis.

Stéphane Duperré discute du budget pour l'aménagement des sites de camping. Il demande s'il y a d'autres sites d'aménagement de camping prévus autre que celui du Papillon. Il s'informe si les roulottes abandonnées vont être répertoriées.

M. Lapointe explique qu'un gros ménage a déjà été effectué. Cette année, la priorité sera de travailler sur les conformités et les roulottes abandonnées. M. Duperré demande de vérifier aussi les autres priorités dans la faune et la voirie.

Puisque le rapport du comité camping est terminé, Monsieur Lapointe invite M. Carl Lessard à faire la lecture du rapport du comité des finances.

Monsieur Carl Lessard du comité des finances fait la lecture de son rapport. Suite à cette lecture, aucune question n'est posée.

M. Lapointe remercie M. Lessard pour cette lecture.

Monsieur Lapointe invite M. Réal Tremblay à faire la lecture du rapport du comité Service.

Monsieur Réal Tremblay fait la lecture du rapport du comité service. Suite à cette lecture, aucune question n'est posée.

M. Lapointe remercie M. Tremblay pour cette lecture.

Le président M. Lapointe présente les délégations de la Zec. Suite à cette lecture, il n'y a aucun commentaire.

À la fin de la présentation des comités, le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'accepter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : AGA-16-03
IL EST PROPOSÉ PAR : GHISLAIN GIRARD
APPUYÉ PAR : ROCK LESSARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TEL QUE LU À L'ASSEMBLÉE.

P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'approuver et de ratifier tous les règlements, les résolutions et les actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers de la corporation, depuis la dernière assemblée générale annuelle des membres, tenue le 22 avril 2015.

RÉSOLUTION : AGA-16-04
IL EST PROPOSÉ PAR : MARCEL PELLETIER
APPUYÉ PAR : JEAN-FRANCOIS RATHÉ
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LA RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

P-07 Rapport financier au 30 novembre 2016

Le président du conseil d'administration invite Mme Rachel Saucier, comptable agréée, à venir faire la lecture des états financiers et du rapport du vérificateur de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur inc. Madame Saucier se présente à l'avant pour faire la lecture de son rapport suite à la vérification des états financiers. Suite à cette lecture aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie Mme Saucier pour cette lecture. Il remercie également Mme Saucier pour ses années de service comme vérificatrice.

RÉSOLUTION : AGA-16-05
IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN HARVEY
APPUYÉ PAR : RODRIGUE LEVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ 2016.

P-08 Nomination d'un vérificateur

Le conseil d'administration informe l'assemblée que des appels d'offres, pour les services d'un nouveau vérificateur comptable, seront effectués puisque Madame Saucier a fait son dernier mandat avec l'association. Monsieur Lapointe demande à l'assemblée une résolution afin de pouvoir choisir dans les prochains mois une firme comptable pour faire la vérification des états financiers.

RÉSOLUTION : AGA- 16-06
IL EST PROPOSÉ PAR : GERMAIN MORISSETTE
APPUYÉ PAR: PATRICE TURCOTTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ALLER EN APPEL D'OFFRE AFIN DE CHOISIR UN NOUVEAU VÉRIFICATEUR COMPTABLE.

P-09 Élection de trois postes au conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration propose de nommer M. Denis Gilbert, président de la Zec Onatchiway, afin de présider les élections du conseil d'administration.

RÉSOLUTION : AGA-16-07
IL EST PROPOSÉ PAR : GHISLAIN GAUTHIER
APPUYÉ PAR : ROSAIRE TREMBLAY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER COMME PRÉSIDENT D'ÉLECTION MONSIEUR DENIS GILBERT

Le président du conseil d'administration invite les administrateurs à céder leur place au président d'élection afin de mener l'élection. Le président d'élection annonce que trois administrateurs sont sortants :

- Martin Garon
- Gaétan Gobeil
- Réal Tremblay

Suite à la période de candidature qui s'est terminée le 13 avril 2016, nous avons reçu sept candidatures :

- Martin Garon
- Gaétan Gobeil
- Hélène Masson
- Réal Montreuil
- Réal Tremblay
- Keven Tremblay
- André Truchon

M. Gilbert précise qu'après vérification auprès de l'association, il accepte les mises en candidature des sept candidats. Il demande aux candidats de faire une petite présentation à tour de rôle.

Chacun des aspirants se présentent à l'assemblée.

Le président remercie le président d'élection. Il invite les membres à procéder au vote durant la période de pause.

P-10 Modification de la tarification 2016

Le président du conseil d'administration demande à M. Lessard d'expliquer la tarification pour 2016.

M. Lessard informe l'assemblée des modifications à la tarification.
Suite aux explications de M. Lessard sur la modification de la tarification, aucune question n'est posée. M. Lapointe remercie M. Lessard pour sa présentation.

P-11 Résultat des élections

Le président du conseil d'administration invite le président des élections à monter sur scène pour présenter les résultats du vote.

Le président d'élection présente les résultats du vote, par ordre alphabétique et il propose à l'assemblée générale d'accepter, pour un mandat d'une durée de 3 ans les personnes suivantes comme administrateurs de la Zec Martin-Valin.

- Martin Garon
- Gaétan Gobeil
- Hélène Masson

Suite à l'acceptation, le président d'élection demande une résolution afin de détruire les bulletins de vote.

RÉSOLUTION : AGA-16-08
IL EST PROPOSÉ PAR : MARCEL PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Le président invite les candidats élus à rejoindre les membres du conseil à l'avant. Il félicite Mme Masson pour sa nomination ainsi que M. Garon et M. Gobeil. Il demande aussi à l'assemblée de remercier M. Réal Tremblay pour les années de service au sein du conseil d'administration. Une

bonne main d'applaudissement est donnée pour remercier M. Tremblay. Monsieur Lapointe demande à Madame Masson si elle désire adresser un petit mot à l'assemblée. Madame Masson remercie l'assemblée pour la confiance prodiguée et affirme son contentement d'avoir été élue pour ce mandat.

P-12 Varia

Le président du conseil d'administration donne la parole aux membres désirant être entendus lors du Varia.

Guichet rapide

Plusieurs membres demandent que le point de service soit ouvert plus fréquemment. M. Lapointe répond que le vendredi, il y a beaucoup de monde et nous essayons de donner le meilleur service possible. Si nous devons employer un salarié supplémentaire, il y a des coûts supplémentaires à évaluer. Nous allons essayer de faire une meilleure gestion de l'ouverture du point de service rapide. Il est proposé que seul les gens ayant un forfait puissent utiliser le service.

Chasse Cerf de Virginie

Un membre demande si le coût de la chasse au cerf de Virginie est inclus dans le prix de la carte de grosse chasse. M. Lapointe informe les membres que le forfait de la chasse au cerf de Virginie est un nouveau forfait et qu'il n'est pas inclus dans le forfait global.

Droits

Madame Fortin est propriétaire d'une roulotte sur le territoire. Elle mentionne que le territoire appartient à tout le monde et qu'elle désire que les gens, les campeurs, les villégiateurs et les utilisateurs s'unissent afin que les Ministères écoutent les revendications de la population.

Territoire de chasse

M. Lapointe explique à l'assemblée que le Ministère travaille actuellement sur la réglementation de la chasse dans les Zecs.

La Zec est divisée en secteurs et en territoires de chasse, depuis quelques années pour la période de la chasse au gros gibier. Les chasseurs ont un contrat et un code d'éthique est respecté.

Le Ministère a avisé la Zec qu'elle doit être libre d'accès. Le territoire doit être accessible pour tout le monde désirant pratiquer l'activité de chasse.

Les caches permanentes ne seront plus acceptées. Les caches devront être démontables.

Des projets pilotes seront testés sur les Zecs. (Tirage au sort, secteur et territoire de chasse et projet des caches)

La Zec Martin-Valin a proposé son système comme projet pilote. L'Association n'a pas encore reçu de nouvelles sur les projets qui seront acceptés.

P-13 Levée de l'assemblée

Le président du conseil demande une proposition pour lever l'assemblée, maintenant que la séance est terminée :

RÉSOLUTION : AGA-16-14
IL EST PROPOSÉ PAR : ROCK LESSARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER LA SÉANCE À 22H30 HEURES.

Raynald Lapointe, *président* Julie Trudeau, s*ecrétaire-trésorière*

Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

C'est toujours un plaisir pour les administrateurs de communiquer avec vous dans le cadre de votre Assemblée générale annuelle. Cette rencontre est fondamentale pour vous comme pour nous. Ce rendez-vous est le lieu où nous déposons nos bilans autant au niveau financier qu'en regard de la vie quotidienne et future pour la Zec Martin-Valin. C'est aussi le moment pour vous de nous communiquer vos besoins et vos attentes. Cette année encore votre présence nous démontre bien tout l'intérêt que vous avez envers votre Zec.

En 2016, la Zec Martin-Valin a mis l'accent principalement sur trois grands points.

- ✓ La réfection majeure de son réseau routier secondaire en y incluant les ponts et ponceaux.
- ✓ Le développement de l'accessibilité à différents points d'eau pour faciliter la pêche à gué,
- ✓ L'aménagement du Lac Guimond, permettra aux différents groupes autant scolaires, âgés ou à mobilité réduite de pratiquer la pêche en toute quiétude.

Afin de bien partager avec vous ce soir, toutes ces réalisations et bien d'autres, il me fait un grand plaisir de céder la place aux administrateurs attitrés aux différents dossiers.

Dans l'ordre nous aurons :

- ❖ M. Gaétan Gobeil, Comité Faune et Environnement (Pêche)
- ❖ M. Martin Garon, Comité Faune et Environnement (Chasse)
- ❖ M. Ghyslain Marchand, Projet meunier et comité Aménagement et Voirie
- ❖ M. Camil Asselin, Club Quad
- ❖ Mme Julie Trudeau, Comité Plan Stratégique
- ❖ M. Raynald Lapointe, Comité Camping
- ❖ M. Carl Lessard, Comité finance
- ❖ Mme Hélène Masson, Comité Service

Notes _____

Note 1 Afin d'alléger la lecture de ce document, là où la forme féminine n'est pas appliquée, celle-ci est sous-entendue, s'il y a lieu.

Note 2 Signification des abréviations :

MRC :	MRC du Fjord-du-Saguenay
RRGZ :	Regroupement régional des gestionnaires de Zecs
TNO :	Territoire non organisé
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention (en milieu forestier)
MFFP :	Ministère des forêts de la faune et des parcs
PDAR :	Plan de développement et d'aménagement récréotouristique

COMITÉ : "FAUNE ET ENVIRONNEMENT"
RESPONSABLE PÊCHE: GAÉTAN GOBEIL

Cette année, en lien avec les priorités du Ministère et le développement notre accessibilité, les employés de la Zec ont prospecté sur le territoire afin de découvrir des emplacements propices pour la pratique de la pêche à gué. Quatre emplacements seront à l'essai sur le territoire en 2017. Des quais amovibles seront installés et des accès aménagés pour les utilisateurs de ces nouveaux sites.

Pêche : suivi d'exploitation

L'année 2016 fut une bonne année de pêche. Les pêcheurs ont été nombreux à visiter les différents lacs de la Zec et ce, malgré la saison tardive. Un outil important qui nous permet d'analyser les saisons de pêche est la récolte des statistiques. Ces statistiques sont importantes pour la Zec, mais également pour le ministère qui analyse nos résultats et fixent les quotas des lacs. Durant l'année 2016, nous avons constaté une nette amélioration sur l'enregistrement de pesées diverses, nous remercions la clientèle d'avoir collaboré. Ceci survient principalement lorsque vous mettez dans un même sac des truites venant de lacs différents. Il est alors impossible pour nous de savoir quelle quantité de poisson a été prise et dans quel lac. A ce propos, nous vous demandons de poursuivre encore les efforts en ce sens. Lorsque vous pêchez, nous vous demandons de séparer vos prises par lac de pêche dans des sacs différents. Ainsi, lorsque vous ferez votre déclaration de pêche à la sortie, nous pourrons peser chaque sac, pour chaque lac pêché et ainsi connaître le rendement par lac. Merci également de compléter votre feuillet d'enregistrement selon la même méthode.

Nous vous encourageons à déclarer l'endroit précis et le nombre exact de tous les poissons capturés, c'est-à-dire tous les poissons rapportés et consommés à chaque séjour de pêche sur le territoire. N'oubliez jamais que déclarer un nom de lac autre que celui pêché fausse doublement les données et constitue un manquement grave à l'éthique tout en nuisant à la gestion faunique des plans d'eau concernés. Le suivi d'exploitation pratiqué par nos associations depuis plus de vingt ans, a véritablement démontré son efficacité. En effet,

plusieurs plans d'eau ont vu leur succès et leur qualité de pêche demeurés stables, voire augmentés, malgré la grande pression de pêche engendrée par une augmentation de l'achalandage principalement due au développement et à la qualité de notre réseau routier.

Pesée de poisson :

Pour encourager les bonnes déclarations et la pesée de truites, nous reconduisons cette année encore le concours **OÙ ET COMBIEN ? ÇA COMPTE EN BOUT DE LIGNE**.

Lors de la dernière saison, les gagnants du concours furent :

Jeannot Desbiens — **Commanditaire JMD Préfab Excavation**
Certificat cadeau de 200$ Pro-Nature

Patrick Préverreault — **Commanditaire Pneus Mario Lebel**
Certificat cadeau de 250$ Pneus

Jocelyn Duchesne — **Commanditaire Ferme Tremblay&Gobeil**
Dépeçage d'orignal

Marie-Josée Harvey — **Commanditaire Dépanneur Chez François**
Kit de Pic-Nic

Il faut souligner que chacun des finalistes ont reçu un montant de 25$ d'essence commandite de Dépanneur Chez François.

PROJET D'OUVERTURE TARDIVE
ELBOW, PEUREUX, GOSSELIN

Les nombreux commentaires positifs que nous recevons nous amènent à reconduire d'année en année cette politique originale et appréciée par plusieurs de nos membres et usagers. De plus, ces reports demeurent une excellente occasion d'initier de jeunes pêcheurs, particulièrement au Lac Gosselin dont la réputation n'est plus à faire.

Lac Peureux, ouvert le 1er juillet

ANNÉE	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
QUOTAS	4200	4200	4200	4200	4200	4200
RÉCOLTE	3544	3614	3278	2883	2773	2836
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	2.6	2.2	2.6	2.4	2.0	2.3
POIDS/MOYEN/GRAMMES	97	97	80	87	87	80

Lac Elbow, ouvert le 15 juillet

ANNÉE	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
QUOTAS	1500	1500	1500	1500	1500	1500
RÉCOLTE	1298	1271	1197	1003	973	868
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	1.8	2.0	2.1	2.2	1.5	1.3
POIDS/MOYEN/GRAMMES	148	165	140	121	122	130

Lac Gosselin, ouvert le 26 juillet

ANNÉE	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
QUOTAS	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
RÉCOLTE	8935	8225	8889	9052	11 213	11 358
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	2.8	2.2	3.1	3.4	3.2	2.9
POIDS/MOYEN/GRAMMES	85	108	70	66	82	80

N.B. 227 GRAMMES = ½ LIVRES (8 ONCES) *statistique provenant de l'association.

{1} Le succès de pêche se calcule en nombre de captures par jour/pêcheur et par heure/pêcheur.

{2}100 grammes égalent 3½ onces {113.5 grammes égalent ¼ livre}

Activités d'initiation à la pêche

Depuis plusieurs années, l'Association invite des jeunes des écoles primaires de la région à venir s'initier à la pêche sur la Zec grâce à l'implication de la Fondation de la faune par le programme Pêche en herbe. De plus, en juin 2016, nous avons organisé une journée spéciale dans le cadre de la fête de la pêche où les enfants recevaient également un équipement de pêche gratuit et un permis de pêche en herbe. Nous avons ainsi formé et initié 37 nouveaux petits pêcheurs.

Environnement : Site de gestion des déchets

Encore en 2016, l'Association est allée chercher des subventions nous permettant de garder les conteneurs à déchets tout au long de la saison et de vous offrir des conteneurs de recyclage. Nous vous demandons d'utiliser les installations dans le respect de l'environnement. Si les conteneurs sont pleins, merci de rapporter vos déchets à la maison. Également, si votre sac de déchets se brise ou se vide à l'extérieur du conteneur, nous vous demandons de ramasser vos déchets afin de garder le site entourant les conteneurs le plus propre possible. Ce service est offert à la clientèle afin d'éviter les dépotoirs sur le territoire. D'année en année les coûts pour cette gestion ne cessent d'augmenter et les subventions ne permettent pas le remboursement de tous les coûts engendrés. Pour ceux et celles qui habitent dans la région, nous demandons la collaboration des gens pour l'utilisation du bac résidentiel pour votre sac de déchets si possible.

Gaétan Gobeil, Responsable

STATISTIQUES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MEMBRES	1419	1398	1438	1414	1404	1367
PÊCHE/1 JOUR*	3631	3875	4172	3532	3437	3498
PÊCHE/3 JOURS*	1859	1699	1764	1907	2039	2046
PÊCHE/7 JOURS	218	218	208	239	197	216
PÊCHE -18 ANS	1562	1733	1457	n/a	n/a	n/a
ACCÈS JOURNALIERS	19 339	19 486	17 465	18 764	18 990	18710
ACCÈS SAISONNIERS**	728	732	921	804	858	866

*Comprend titulaires et conjoints.

** 704 accès familial, 59 accès universel, 96 accès non membre, 7 accès universel non membre

Tableau 1. Résultats de pêche enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2007 à 2016

Année	Effort de pêche (jours-pêcheur)	Nombre d'ombles capturés	Succès de pêche (nbre d'ombles/jour-pêcheur)	Succès de pêche (nbre d'ombles/heure-pêcheur)	Poids moyen (gramme)
2007	28 680	205 448	7,2	2,1	112
2008	26 141	177 592	6,8	2,1	107
2009	24 493	164 666	6,7	2,0	105
2010	25 014	178 955	7,2	2,0	100
2011	22 336	163 199	7,3	2,2	104
2012	24 285	164 878	6,8	2,0	109
2013	23 665	156 926	6,6	2,2	110
2014	23 607	144 749	6,1	n.d.	100
2015	24 914	163 851	6,6	2,0	101
2016	26 268	152 833	5,8	1,9	107
Moyenne*	**24 940**	**167 310**	**6,7**	**2,0**	**106**

* Moyenne heure-pêcheur calculée de 2007 à 2016 excluant 2014

COMITÉ : "FAUNE ET ENVIRONNEMENT"
RESPONSABLE CHASSE: MARTIN GARON

Durant la saison 2016, l'Association a refait le contrat pour les territoires de chasse. Tous les responsables de groupe ont dû signer le nouveau contrat, le code d'éthique et le document du Ministère. Nous remercions la clientèle de sa patience et de sa compréhension. Dans le but de nous conformer aux demandes du Ministère, nous devions mettre à jour nos documents. Comme déjà préciser l'an dernier, l'Association s'est portée volontaire pour faire partie des Zecs réalisant des projets pilotes pour la gestion de la chasse à l'orignal. Actuellement le Ministère n'a pas encore pris de décision concernant les orientations qui seront prises pour la gestion de la chasse à l'orignal dans les Zecs. Par cette mise à jour, nous avons également pu faire le tour des secteurs et ciblé des emplacements qui seront disponibles pour de nouveaux chasseurs. Afin de permettre à tous l'accès à la ressource, nous demandons aux nouveaux chasseurs désirant un territoire, d'en faire la demande en remplissant un formulaire disponible auprès des employés du poste d'accueil. Nous ne pouvons garantir la disponibilité dans tous les secteurs mais des efforts seront déployés afin que la clientèle puisse exercer son droit de chasse sur le territoire. Nous tenons aussi à préciser que le fonctionnement demeure une éthique entre chasseurs. Depuis 2 ans le Ministère fait énormément de sensibilisation contre l'appropriation de territoire. Nous constatons que les conflits entre chasseurs ont clairement diminué par la distribution de secteurs identifiés. Ceci dit, les secteurs sont toujours la propriété du Ministère et le respect des lois demeurent essentiel au bon fonctionnement de l'organisation. N'oubliez jamais que le respect en nous chasseurs, pêcheurs et villégiateurs restera toujours la clé de notre succès.

Martin Garon, Responsable

STATISTIQUES

Tableau 2. Résultats de chasse enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2007 à 2016

Année	Effort de chasse (jours-chasseur)			Récolte				
	Petit gibier	Orignal	Ours	Lièvre	Gélinotte	Tétras	Orignal	Ours
2007	819	1 886	1	228	372	482	45	1
2008*	234	2 592	0	39	63	154	22	0
2009	744	3 436	0	171	251	425	42	0
2010	1 290	3 284	0	269	507	670	37	0
2011	798	2 979	7	179	316**	---	53	0
2012	1 153	3 459	17	361	488	755	31	0
2013	1 222	3 329	42	199	288	956	83	2
2014	1 647	3 842	5	93	376	666	39	0
2015	1 764	3 456	0	121	314	1114	78	0
2016	2 796	4 704	32	86	222	791	46	1
Moyenne	**1 247**	**3 297**	**10**	**175**	**320*** **	**668*** **	**48**	**0**

* Effort de chasse à l'orignal estimé

** Gélinotte et tétras

*** Moyenne pour les années où les gélinottes et les tétras ont été différenciés

PROJET MEUNIER NOIR

En 2016, l'Association a continué le projet expérimental sur le meunier noir. L'objectif de ce projet est de le mettre en valeur tout en trouvant des solutions pour diminuer la présence de cette espèce nuisible dans nos lacs. Cette année, l'emphase a été mise sur l'établissement d'un protocole comprenant : le transport, la cueillette, la salubrité des instruments pour s'assurer d'avoir un produit permettant des tests culinaires de haute qualité.

Une dégustation a eu lieu lors du colloque régional des Zecs du RRGZ(regroupement régional des Zecs). Une cinquantaine de personnes ont goûté les œufs sous forme de caviar et la chair sous forme de poisson pané avec une sauce spéciale du chef cuisinier du Delta.

Leurs commentaires furent recueillis par sondage : appréciation, couleur, texture, goût.

Plus de 90% des répondants ont apprécié et ont déclaré que la dégustation était très satisfaisante.

Les différentes étapes que la Zec devait réaliser dans ce projet pilote tenu conjointement avec le gouvernement fédéral arrivent à leur fin. Cependant, des discussions sont présentement entamées avec les responsables du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, pour envisager la prolongation et la survie de ce projet. Nous vous tiendrons au courant des orientations, des développements et des implications de votre Zec dans ce dossier.

Ghyslain Marchand, responsable

COMITÉ : "AMÉNAGEMENT – VOIRIE"
RESPONSABLE : MARCHAND GHYSLAIN

NIVELAGE

L'année dernière la Zec Martin-Valin est retournée en soumission pour l'entretien des routes secondaires. Suite à cet appel d'offre, les travaux de nivelage pour la saison 2016 des routes secondaires ont été effectués par l'entrepreneur Excavation Morin. Pour le comité de voirie, répartir les heures de nivelage sur l'ensemble de son territoire est devenu une priorité.

Des rapports quotidiens, de nos patrouilleurs, sur l'état des routes sont fournis aux responsables de la voirie. Ceci permet à ces derniers de corriger des situations afin de fournir des routes de qualité à tous nos villégiateurs peu importe le secteur. Considérant la situation financière de la Zec Martin-Valin en 2016, et en tenant compte des différents rapports, le comité voirie a décidé de favoriser l'entretien tel que le rechargement et l'installation de ponceaux sur certaines routes tertiaires. Les chemins du Lac Bonne Entente, du Lac Victor, du Lac de la Belle Truite et le chemin du Lac Carol Coudé sud ont été les premiers ciblés. Des travaux s'effectueront également en 2017 sur les routes tertiaires selon les priorités tout en respectant les budgets.

L-200

Considérant l'efficacité de l'entente en 2016 entre Boisaco et la Zec Martin-Valin de travailler conjointement en début de saison sur la stabilisation du chemin, le comité voirie a pris la décision de la réitérer pour 2017. Notre partenariat avec l'industrie forestière nous donne l'opportunité de suivre les différents endroits prévus pour les coupes de bois. Ceci nous permet aussi de partager entre nos deux organismes la responsabilité de maintenir le chemin L-200 le plus praticable possible pendant les périodes de transport. La sécurité sur la route L-200 est une priorité pour les gestionnaires de la Zec et pour l'industrie forestière. Nous prenons au sérieux ce dossier et nous vous assurons que des directives seront prises par l'industrie forestière et que des sanctions seront émises pour le non-respect des mesures établies.

COMITÉ L-200

Pour l'année 2016, la Zec Martin-Valin a accepté par protocole la responsabilité de la gestion du budget d'entretien pour le chemin L-200 été/hiver. Cette année encore, la Zec a l'intention de réitérer cette entente car elle s'avoue favorable pour nos villégiateurs. Lors de la dernière rencontre en octobre 2016, les représentants des différentes Associations au comité, ont fait mention de leur satisfaction sur l'entretien. Afin de donner le meilleur service possible aux utilisateurs, des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les responsables de la voirie, le contracteur et les industries forestières.

Pour la saison 2017, des travaux de réfection de ponceaux sont prévus au km 25. Une date sera déterminée entre le groupe Forestra et la Zec Martin-Valin pour les travaux afin de minimiser l'impact pour les utilisateurs. Pour pallier aux inconvénients causés par cette réparation, une route de contournement vers le kilomètre 23 (Ste-Marguerite) sera aménagée.

PARTENAIRES ÉTÉ & HIVER
Club de motoneige Caribou-Conscrits
Zec Martin-Valin
Association A.V.E.H
Regroupement des villégiateurs de la Riv. Portneuf
Ass. Des lacs Maria-Chapdelaine, Vanel et Vieux camp
Ass. Des Lacs Gingras, Épagneul, Chaudron
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité de St-Fulgence
Secteur 110ième
Association R18D inc.
Association du lac Miropoix
Association Pipmuacan
Boisaco
Association R.V.R.P
Auberge du KM 31
3e Escadre de Bagotville
Parc des Monts-Valin (SEPAQ) Hiver
Hydro Québec

RÉPARATION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Pour l'été 2016, le Ministère a fait parvenir à la mi-juillet la confirmation du report de la subvention traverse de cour d'eau. Nous avions déjà élaboré un répertoire de ponts et ponceaux problématiques. Ces derniers étaient déjà localisés dans un logiciel de géomatique et leurs emplacements numérisés. L'Association a procédé à un appel d'offre pour le choix du contracteur pour la réalisation des travaux de réfection. Pour la Zec Martin-Valin, cette confirmation a permis le remplacement de 20 traverses de ponceau (ruisseau et drainage). Un total de 87 000.00$ a été engagé pendant l'été 2016 pour ces réfections. Suite aux différentes représentations, le montant de la subvention que nous avons reçue est de 77 500$. Suite à ces subventions, la Zec Martin-Valin au cours des deux dernières années, a remplacé un total de 62 traverses de ponceau (ruisseau et drainage).

Pour la saison 2016, les montants engagés pour l'entretien et la réparation du réseau routier s'élève à 312 628$. Les subventions associées à ces travaux sont de 256 000$.

Une entente conjointe avec le Groupe Forestra a été conclue pour apporter des correctifs au niveau de la route de contournement du Castor Gras en 2017. Cette réfection fera en sorte de rendre cette route plus sécuritaire et accessible au transport du bois. Cette amélioration nous offrira l'opportunité de soumettre une demande de fermeture de la route à l'intérieure du camping.

DÉBROUSSAILLAGE:

En 2016, du débroussaillage a été effectué sur la Zec Martin-Valin. Le comité entretien a principalement ciblé les secteurs du Grand St-Germain, Peureux, C32, Fourche du km 40, Bluteau, secteur du km 25 chapelle. Pour l'année 2017, des sommes sont déjà prévues au budget pour continuer le débroussaillage dans les endroits demandant des mesures immédiates. Ces interventions ont principalement comme but la sécurité des utilisateurs et le maintien de l'accès sur nos routes.

BRIS MAJEURS DU RÉSEAU ROUTIER AU PRINTEMPS

Comme à chaque année, nous vous demandons de demeurer vigilants concernant l'état des chemins en début de saison. Nous vous conseillons, dès l'ouverture de la saison, de téléphoner au poste d'accueil afin de vous informer de l'accessibilité à votre secteur. N'oubliez pas qu'une circulation hâtive avant la fin de la période de dégel, peut rendre inaccessible pendant plusieurs jours certaines parcelles de territoire.

Ghyslain Marchand, Responsable

COMITÉ : "VOIRIE – CLUB QUAD"
RESPONSABLE : CAMIL ASSELIN ET DENIS LAFORGE

En 2016, la Zec Martin-Valin et le Club Quad Aventure Valin en sont venus à une entente d'une durée d'un an sur l'utilisation de certains sentiers sur la Zec. Il est pertinent aussi de signaler que pendant cette même période, la Fédération des Zecs du Québec et la Fédération de Clubs Quads du Québec négociaient eux aussi une entente.

Le but premier de cette entente était de faciliter l'enregistrement en accordant la possibilité de faire, un pré-enregistrement des adeptes de Quads, car comme Zec, on ne peut soustraire des personnes à l'enregistrement obligatoire prévue à la loi. Elle accordait, un accès gratuit à certains chemins reconnus comme sentiers et déterminés à l'avance par les deux parties. Cet accès se limite à tous les membres en règle de la Fédération Québécoise des Clubs Quad détenant un droit d'accès apposé sur le véhicule et ayant en sa possession l'original de son droit d'accès. Il est aussi important de noter que pendant la période de chasse au gros gibier, la circulation dans les sentiers est interdite pour les membres de la Fédération québécoise des Clubs Quad.

Cependant, cette entente pourtant très claire, a subi quelques lacunes. Certains partisans de ces véhicules hors routes de type motoquad, autoquad et enduro s'égaraient des sentiers préétablis ou n'étaient simplement pas en règle dans leur droit d'accès.

Présentement, nous sommes en discussion avec le Club Quad Aventure Valin pour corriger au maximum ces déficiences. Nous espérons grandement pouvoir régler ces différents avant le début de la saison 2017.

Comme administrateur au dossier et en collaboration avec M. Denis Laforge nous nous assurerons que cet accord ne nuise pas au bien-être de nos villégiateurs et que l'intégralité de ses clauses soit respectée.

Camil Asselin, Responsable

COMITÉ : PLAN STRATÉGIQUE
RESPONSABLE : JULIE TRUDEAU (par intérim)

Pour bien clore son plan stratégique 2012- 2016, la Zec Martin-Valin a réussi à dégoter une subvention pour la réalisation d'un projet d'accessibilité en lien avec son objectif de facilité l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux différents autres groupes de notre société.

Le projet de l'association a commencé au mois d'août dernier lors d'une réponse positive du Gouvernement qui voyait d'un œil positif d'aménager un lac accessible à la pêche pour des groupes de personnes spécifiques.

Immédiatement après cette réponse, les administrateurs et le personnel de gestion se sont mis à l'œuvre pour que les travaux débutent en octobre dernier. Présentement l'emphase est mise pour que les ouvrages de ce magnifique projet soient finalisés en début de saison 2017, afin que nous puissions accueillir tout particulièrement nos premiers groupes de personnes âgées, nos jeunes familles, notre relève et les personnes à mobilité réduite. Toutes ces personnes pourront profiter d'installations sécuritaires pour pratiquer la pêche sportive sur des quais aménagés à cette fin. Cet emplacement sera aussi utilisé pour la réalisation d'activités scolaires et promotionnelles.

Plusieurs autres projets reliés au plan stratégique ont été réalisés en 2016, notamment :

- La réalisation de plusieurs activités de pêche pour la clientèle telle que :
  - La fête de la pêche au Grand Lac-Saint-Germain,
  - des activités scolaires pour la relève,
  - une journée de pêche à la mouche
  - l'ouverture du lac Gosselin en partenariat avec la Société Alzheimer de la Sagamie.
- La construction d'un nouveau camping aménagé de 17 emplacements au lac Papillon.
- Le développement de 4 sites de pêche à gué qui seront accessible à l'été 2017.
- La signature d'une entente de principe avec le Club Quad

En lien avec notre désir de devenir une Zec verte, même si les coûts qui y sont reliés augmentent considérablement, les conteneurs restent présents pour toute la saison. Pour s'assurer d'une

récolte efficace tout en veillant à la propreté de notre terrain, nous avons embauché un employé de fin de semaine spécifiquement à cet effet pour aider la clientèle et pour s'assurer d'une meilleure gestion.

L'augmentation considérable de la cueillette des déchets dans notre Zec à chaque année nous démontre sans l'ombre d'un doute, que les gens utilisent ce service et que les dépotoirs isolés seront moins fréquents sur l'ensemble du territoire.

Pour 2017, un nouveau plan stratégique verra le jour. Dans son élaboration nous devrons être très attentifs aux autres joueurs ceinturant notre territoire et à certains qui par leurs décisions sauront l'impacter. Certains de ces développements auront des effets marquants pour la Zec Martin-Valin. Pour ne nommer que ces derniers, nous surveilleront attentivement Arianne Phophate, le futur ÉcoParc de St-Fulgence, le Valinouet ainsi que le Parc des Monts-Valin.

Julie Trudeau, Responsable

COMITÉ : CAMPING
RESPONSABLE : RAYNALD LAPOINTE

Durant la dernière année beaucoup de dispositions se sont concrétisées sur la nouvelle réglementation entourant le camping dans les Zones d'Exploitations Contrôlées. Plusieurs d'entre vous sont ou seront impactés par ces modifications obligatoires en 2017. Plusieurs de ces changements vous ont été signifiés dans l'Avis général que vous avez reçu avec votre convocation.

Cependant dans un souci de transparence et afin de bien faire comprendre ce bouleversement, les administrateurs attachés au comité camping de votre Zec, soit, monsieur Carl Lessard, madame Hélène Masson, monsieur Denis Laforge et moi-même Raynald Lapointe ont organisé une rencontre, en juin dernier en présence d'un représentant du Ministère. Tous les campeurs établis sur des sites rustiques ont été convoqués pour cette rencontre. Plusieurs campeurs désireux de savoir ce qu'ils adviendraient d'eux, sont venus y assister et ont témoigné leur mécontentement au représentant du Ministère.

Avec le temps, pour la Zec Martin-Valin ce dossier est devenu un dossier déchirant car il implique des contrariétés sans solution parmi ses propres membres. Tout ce que la Zec peut faire présentement, c'est d'essayer d'amoindrir les impacts en construisant de nouveaux terrains de camping pour relocaliser ses membres et des terrains d'entreposage afin de minimiser le déplacement des équipements.

Pendant la saison 2016 nous avons élaboré un terrain de 17 emplacements au lac Ondine et nous prévoyons pour 2017 un autre terrain de 17 emplacements au Lac Jumeau. Des demandes d'emplacements pour des sites d'entreposage ont été acheminées au Ministère et à la MRC. Nous espérons pouvoir fournir à nos membres deux sites d'entreposage en 2017.

Pour appliquer ces modifications, la Zec Martin-Valin doit dépouiller des effectifs supplémentaires et en défrayer le coût. Le ministère refuse toute demande d'aide financière pour aider les Zecs pendant l'application obligatoire de ce Règlement.

En terminant, permettez-moi de me faire le porte-parole de votre Conseil d'Administration en vous demandant sincèrement, de ne pas dénigrer ou agresser le personnel de votre Zec ou ses représentants. Aucune de ces personnes n'a la possibilité d'agir autrement dans ce dossier.

Un gros merci à l'avance pour votre compréhension.

Raynald Lapointe, Responsable

COMITÉ : "FINANCE"
RESPONSABLE : CARL LESSARD

Cette année, nous avons dû modifier la présentation des états financiers de la Zec afin de se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Un redressement concernant la manière de comptabiliser les investissements dans les campings aménagés et leur capitalisation a créé cette année un écart entre le surplus financier comptable et le budget de l'utilisation de l'encaisse de notre organisme.

Pour cette raison nous avons décidé d'adapter notre présentation du budget qui va aujourd'hui et à l'avenir expliquer ce que nos résultats ont comme impact sur notre compte de banque à la fin de l'année. D'ailleurs, l'analyse sommaire nous montre un surplus en liquidité pour cette année de 49 555 $ qui vient s'additionner au surplus de l'encaisse déjà accumulé.

Afin de prendre les bonnes décisions financières qui auront un impact sur les opérations courantes, nous devons analyser ce qui crée un surplus plutôt qu'un déficit tel que budgété. La première ligne que l'on remarque dans le comparatif avec le budget et le final de 2016 est le manque à gagner de 36026 $ des revenus des membres. Nous avons émis plusieurs hypothèses sur ce qui aurait pu créer ce déficit mais le début de la saison tardive serait le plus plausible.

La deuxième est sûrement l'obtention de 78 000 $ de plus en subvention. Je dois à ce sujet, souligner particulièrement le travail acharné de la coordinatrice-intérimaire Julie Trudeau et du responsable de la voirie Ghislain Marchand qui ont réussi à dénicher ces subventions permettant de réaliser des projets sur la Zec.

Et enfin la baisse dans le coût de construction des campings aménagés a été un atout majeur dans les résultats finaux positifs. A la section des dépenses, il n'y a pas vraiment de surprise en regard au budget présenté pour 2016.

Comme le verrez une légère augmentation de certains services fait partie du budget de 2017. Il est certain que nous sommes à l'aube d'un changement majeur dans notre structure financière avec l'application de la loi sur le camping rustique à la fin de la saison.

Une gestion transparente me dicte qu'il serait opportun de vous présenter notre plan quinquennal d'investissement et de l'utilisation de nos surplus mais encore une fois, l'impact de l'application de cette loi pour le prochain budget pourrait mêler les cartes. Pour cette raison je me réserve le droit de passer cette période charnière avant de vous présenter de tels budgets.

Je vous rassure en vous disant que notre Zec est en bonne santé financière et que nous voulons protéger cette situation en conservant une gestion responsable et la plus avantageuse pour nos membres.

Carl Lessard CPA Msc, Responsable

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE 2017
RESPONSABLE : CARL LESSARD

BUDGET LIQUIDITÉ 2017			
	Prévision 2016	Réel 2016	Prévision 2017
Revenus membres	770 598 $	743 572 $	773 680 $
Autres revenus (subventions,ect)	85 700 $	164 503 $	134 435 $
L-200 Retour	125 000 $	137 244 $	135 000 $
Total revenus	981 298 $	1 045 319 $	1 043 115 $
Dépenses			
Accueil	231 102 $	246 130 $	233 074 $
Protection faune	130 786 $	133 721 $	130 951 $
Aménagement	36 350 $	31 452 $	32 150 $
Voirie	303 200 $	312 628 $	298 700 $
Administration	207 740 $	194 832 $	220 959 $
Utilisateur	14 460 $	12 398 $	17 850 $
Total dépenses	923 638 $	931 160 $	933 683 $
Surplus ou déficit fin année	57 660 $	114 159 $	109 432 $
Projets	139 000 $	92 768 $	183 000 $
Subvention non accordée sans projet	-50 000 $	(28 163 $)	(15 000) $
Surplus ou déficit avec projet	(31 340 $)	49 554 $	(58 568) $

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

États financiers

Exercice terminé le 30 novembre 2016

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A- PRODUITS	14
ANNEXE B- EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER	14
ANNEXE C- ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE	15
ANNEXE D- ACCUEIL	15
ANNEXE E- PROTECTION DE LA FAUNE	16
ANNEXE F - AMÉNAGEMENT	16
ANNEXE G- EXPLOITATION - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2016, et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

419, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec), G7G 2E3 - Tél.: (418) 543-1817 - Fax: (418) 543-9659
martin.prive@martinprive.ca

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc au 30 novembre 2016 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc. pour l'exercice clos le 30 novembre 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 18 janvier 2016.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit la correction d'erreurs par rapport aux investissements de camping. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Martin Privé CPA , Auditeur , CA
Chicoutimi , le 15 février 2017

419, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec), G7G 2E3 - Tél.: (418) 543-1817 - Fax: (418) 543-9659
martin.prive@martinprive.ca

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
Produits (annexe A)	**743 572**	746 501
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Exploitation - Réseau routier (annexe B)	**42 543**	49 720
Administration et gestion interne (annexe C)	**194 832**	208 375
Accueil (annexe D)	**261 274**	238 717
Protection de la faune (annexe E)	**133 721**	137 907
Aménagement (annexe F)	**30 239**	28 402
Autres services aux utilisateurs (annexe G)	**27 879**	19 692
	690 488	682 813
SURPLUS D'EXPLOITATION	**53 084**	63 688
PROJETS ET SUBVENTIONS		
Exploitation - Réseau routier (annexe B)	**132 841**	222 512
Aménagement (annexe F)	**41 457**	50 497
	174 298	273 009
Subventions	**164 503**	224 153
	(9 795)	(48 856)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**43 289**	14 832

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 30 novembre			**2016**	2015
	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés		Redressé
	$	**$**	**$**	$
SOLDE, début de l'exercice				
Déjà établi	**15 143**	**286 074**	**301 217**	368 116
Correction d'une erreur (note 3)	**56 464**	**49 515**	**105 979**	24 248
Solde retraité	**71 607**	**335 589**	**407 196**	392 364
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(40 245)**	**83 534**	**43 289**	14 832
Investissement en immobilisations	**49 125**	**(49 125)**	**-**	-
SOLDE, fin de l'exercice	**80 487**	**369 998**	**450 485**	407 196

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

BILAN

Au 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**224 862**	24 875
Placements temporaires (0,75%)	**154 497**	153 340
Débiteurs	**108 413**	252 455
Frais payés d'avance	**3 677**	3 782
	491 449	434 452
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	**114 858**	121 122
	606 307	555 574
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	**154 814**	148 378
Produits reportés	**1 008**	-
	155 822	148 378
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	**369 998**	335 589
Actifs nets investis dans les immobilisations	**80 487**	71 607
	450 485	407 196
	606 307	555 574

ENGAGEMENT (note 7)

Approuvé :

_____

Administrateur

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**43 289**	14 832
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	**55 389**	68 021
	98 678	82 853
Variation des débiteurs	**144 042**	(131 650)
Variation des frais payés d'avance	**105**	(126)
Variation des créditeurs	**6 436**	99 819
Variation des produits reportés	**1 008**	-
	250 269	50 896
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(77 288)**	(125 931)
Subventions reçus pour l'aquisition d'immobilisations corporelles	**28 163**	-
	(49 125)	(125 931)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**201 144**	(75 035)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	**178 215**	253 250
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	**379 359**	178 215

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et le découvert bancaire.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 30 novembre 2016

1- STATUTS CONSTITUTIFS

L'entité, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 12 janvier 1978, est normalement exemptée des impôts sur le revenu. Elle a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotourisques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Entité ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Gestion du capital

Les activités de l'entité sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'entité en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

Apports reçus sous forme de service

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'entité à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, des effets à recevoir et des subventions à recevoir.

Les placements en actions privilégiées d'une société privée sont comptabilisés au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la société détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.
L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les périodes suivantes :

	Méthodes	Périodes
Bâtisse	Linéaire	10 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Subventions

Les subventions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont portées en réduction de coût de l'actif connexe. Les subventions liées aux dépenses courantes sont portées en réduction des dépenses connexes.

3- CORRECTION D'UNE ERREUR

L'Entité a relevé que certaines immobilisations auraient été passées en charge dans les exercices 2011 à 2015. Cette façon de faire n'était pas la pratique appropriée dans les circonstances et une correction a été effectuée. Cette correction a eu pour effet d'augmenter les immobilisations de 105 979 $ pour l'année 2015 et d'augmenter l'excédent des revenus sur les charges de 81 731 $. Le solde de l'actif net a été redressé de 24 248$ au 30 novembre 2014.

4- DÉBITEURS

	2016	2015
	$	$
Comptes clients	**2 889**	4 474
TPS et TVQ à recevoir	**22 163**	18 945
Aide gouvernementale à recevoir	**83 361**	229 036
	108 413	252 455

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2016	2015
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	**$**	**$**	$
Bâtisse	**150 853**	**150 853**	**-**	15 143
Matériel roulant	**70 162**	**70 162**	**-**	-
	221 015	**221 015**	**-**	15 143
Améliorations locatives	**493 758**	**356 370**	**137 388**	118 979
Apports reportés	**(223 163)**	**(200 633)**	**(22 530)**	(13 000)
	270 595	**155 737**	**114 858**	105 979
	491 610	**376 752**	**114 858**	121 122

6 - CRÉDITEURS

	2016	2015
	$	$
Comptes fournisseurs	**144 770**	137 219
Salaires et contributions	**10 044**	11 159
	154 814	148 378

7- ENGAGEMENT

L'entité s'est engagée en vertu d'un bail concernant le local qu'elle occupe . Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2019. Le loyer mensuel est de 640,84$.

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'entité est exposée à un risque de crédit à la date du bilan, le 30 novembre 2016.

L'entité consent du crédit à ses membres qui participent à des évènements spéciaux. Elle effectue des évaluations des sommes à recevoir régulièrement et n'a pratiquement aucune mauvaise créance. De plus, elle évalue, de façon continue, les montants à recevoir concernant les cotisations impayées sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
ANNEXE A- PRODUITS		
Droits d'accès	**248 024**	249 828
Forfaits simples :		
Pêche	**136 503**	134 977
Chasse	**2 135**	2 364
Fofaits mixtes et complets :		
Pêche	**78 300**	80 463
Pêche et chasse	**78 428**	80 643
Petits et gros gibier	**9 845**	9 980
Chasse à l'orignal	**12 284**	11 248
Locations - Terrain camping	**100 323**	93 045
Services aux usagers	**35 153**	37 778
Cartes de membres	**34 177**	35 075
Commandites et partenariat	**8 400**	11 100
	743 572	746 501

ANNEXE B- EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER	**2016**	2015
	$	$
PROJETS :		
Pont	**90 884**	119 173
Tuyaux métalliques	**8 154**	60 048
Rechargement	**5 030**	-
Nivelage routes secondaires	**28 773**	43 291
	132 841	222 512
FONCTIONNEMENT :		
Entretien et réparations	**42 543**	49 720

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
ANNEXE C- ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE		
FONCTIONNEMENTS :		
Salaires et charges sociales	**98 732**	114 002
Transport et communications	**23 343**	20 951
Services professionnels	**58 816**	60 863
Loyer et locations	**6 667**	6 945
Fournitures et équipements	**7 057**	5 146
Entretien et réparations	**217**	468
	194 832	208 375

ANNEXE D- ACCUEIL	**2016**	2015
	$	$
FONCTIONNEMENTS :		
Salaires et charges sociales	**194 567**	176 793
Fournitures et équipements	**30 343**	20 204
Transport et communication	**10 924**	9 057
Services professionnels	**5 858**	6 467
Entretiens et réparations	**4 438**	2 375
Amortissement - Batiment	**15 144**	15 084
Amortissement - Matériel roulant	**-**	8 737
	261 274	238 717

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre	**2016**	2015
	$	$
ANNEXE E- PROTECTION DE LA FAUNE		
FONCTIONNEMENTS :		
Salaires et charges sociales	**110 424**	109 983
Fournitures et équipements	**13 178**	15 775
Entretien et réparations	**6 533**	9 423
Services professionnels	**3 586**	2 726
	133 721	137 907

ANNEXE F - AMÉNAGEMENT	**2016**	2015
	$	$
PROJETS:		
Salaire - géomatique	**-**	5 220
Affichage du territoire	**1 212**	1 077
Amortissement - Amélioration locative	**58 878**	83 200
Amortissement - Subventions	**(18 633)**	(39 000)
	41 457	50 497
FONCTIONNEMENTS :		
Cueillette des ordures	**30 239**	28 383
Fournitures et équipements	**-**	19
	30 239	28 402

ANNEXE G- EXPLOITATION - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS	**2016**	2015
	$	$
FONCTIONNEMENTS :		
Transport et communication	**27 879**	19 692

COMITÉ : **"SERVICES"**
RESPONSABLE : **HÉLÈNE MASSON**

OUVERTURE DU LAC GOSSELIN

Cette année encore, l'ouverture du Lac Gosselin a été couronnée d'un franc succès, le tout grâce à la participation de plusieurs bénévoles de la Société Alzheimer de la Sagamie et de la Zec Martin-Valin. Près de 7 800$ de bénéfices réalisés lors de l'événement ont été remis à la Société. Nous remercions tous les commanditaires, le comité organisateur pour leur implication ainsi que le public pour leur grande générosité. Cette activité sera de retour cette année, pour l'ouverture du Lac Gosselin en 2017 avec la participation de la Société de Alzheimer. Nous espérons votre présence et votre participation : c'est un rendez-vous pour le 29 juillet 2017.

VENTE PRÉ-SAISON

La vente présaison s'est tenue à nos bureaux de la rue Dubose à Jonquière, du 5 au 7 mai 2016. Pas moins de 275 membres ont profité de l'occasion pour se procurer leur carte saisonnière. C'est un résident de Chicoutimi Monsieur Jocelyn Boivin qui fut l'heureux gagnant du tirage, soit le remboursement de son forfait pêche/accès d'une valeur de 229,00$ + taxes. Cette année la vente se tiendra le jeudi et vendredi 4 et 5 mai de 13h à 20h et le samedi 6 mai de 10h à 13h. Le paiement direct, la carte de crédit et les chèques personnels seront acceptés lors de la vente présaison à notre bureau sur la rue Dubose.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Jeudi	97	116	136	148	124	116
Vendredi	101	107	92	55	95	110
Samedi	64	59	50	33	64	49
Total	**262**	**282**	**278**	**236**	**283**	**275**

Hélène Masson, Responsable

DÉLÉGATION
RESPONSABLE : CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTRE ASSOCIATION DANS LE MILIEU RÉGIONAL

Nous demeurons convaincus de l'importance de notre implication régionale dans le domaine de la faune, de la flore et de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes membres actifs des organismes suivants:

Regroupement régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ)

Représentant : Martin Garon à titre de représentant de la Zec

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la MRC du Fjord du Saguenay

Représentant : Raynald Lapointe à titre de président de la Zec

Table d'harmonisation des Monts-Valin

Représentant : Philippe Jean à titre de représentant de la Zec

Nous nous engageons également dans différents comités ponctuels, dont entre autres celui du Ministère, de la MRC, d'Arianne Phosphate, le Valinouët, le Parc national des Monts-Valin, Zecs Québec et du comité pour l'entretien du chemin L-200, considéré à juste titre, comme l'accès à notre territoire.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2017

- **Carte de membre passe de 25$ à 27$ 2$ d'augmentation**
- **Tous les forfaits saisonniers avec accès 5$ d'augmentation**
- **Accès journalier passe de 9,57$ à 10,44$ .87$ d'augmentation**

TPS= 5% TVQ= 9.9975% Année 2017

	2003 à 2005	2006 à 2007	2008 à 2010	2011 à 2013	2014	2015 2016	2017
Membre	20 $	20 $	20 $	25 $	25$	25$	27$
Pêche	92 $	95 $	105 $	115 $	120$	125$	125$
Pêche & Chasse	118 $	125 $	135 $	150 $	150$	160$	160$
Pêche & Chasse Accès	178 $	190 $	200 $	220 $	220$	220$	225$
Pêche / Accès	152 $	160 $	170 $	185 $	190$	200$	205$
Accès saison	60 $	65 $	65 $	70 $	70$	75$	80$
Accès journalier	5,50 $	6,50 $	7,09 $ 7,75$	8.34$ 8.70$	8.70$	9,57$	10.44$
Pêche 1 jour	16,50 $	17 $	17 $	17 $	18$	18$	18$
Pêche 3 jours	32 $	35 $	35 $	36 $	36$	36$	36$
Pêche 7 jours	40 $	45 $	45 $	46 $	46$	46$	46$

Description			2016 Sans taxes	2017 Sans taxes	2017* avec taxes
Carte de Membre			**25.00**	**27.00**	**31.04**
Pêche			**125.00**	**125.00**	**143.71**
Pêche / Accès -Familial			**200.00**	**205.00**	**235.70**
Pêche / Accès –Universel			**255.00**	**260.00**	**298.93**
Pêche / Petit et gros gibier			**160.00**	**160.00**	**183.96**
Pêche / Petit et gros gibier / Accès -Familial			**220.00**	**225.00**	**258.69**
Pêche / Petit et gros gibier / Accès –Universel			**280.00**	**285.00**	**327.68**
Pêche/ Petit et gros gibier / Accès -Non-résident			**265.00**	**270.00**	**310.43**
Petit et Gros Gibier			**150.00**	**150.00**	**172.46**
Petit gibier			**80.00**	**80.00**	**91.98**
Orignal			**148.00**	**148.00**	**170.16**
Cerf de Virginie			**120.00**	**120.00**	**137.97**
Ours			**95.00**	**95.00**	**109.23**
Étudiant de 18 ans à 25 ans	**17,50**		**17.50**	**17.50**	**20.12**
Étudiant de 18 ans à 25 ans	**21,00**		**21.00**	**21.00**	**24.14**
Moins de 18 ans	**Gratuit**		**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial		**Membre**	**75.00**	**80.00**	**91.98**
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial		**Non membre**	**95.00**	**100.00**	**114.97**
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel		**Membre**	**130.00**	**135.00**	**155.22**
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel		**Non membre**	**150.00**	**155.00**	**178.21**
PÊCHE	***Titulaire***	**1 jour**	**18.00**	**18.00**	**20.70**
	Tarif Conjoint	**1 jour**	**12.00**	**12.00**	**13.80**
	Titulaire	**3 jours**	**36.00**	**36.00**	**41.39**
	Tarif Conjoint	**3 jours**	**21.00**	**21.00**	**24.14**
		7 jours	**46.00**	**46.00**	**52.89**
	Moins de 18 ans	**par jour**	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
PETIT GIBIER	**Par chasseur**	**1 jour**	**11.00**	**11.00**	**12.65**
	Par chasseur	**3 jours**	**20.00**	**20.00**	**23.00**
	Par chasseur	**7 jours**	**31.00**	**31.00**	**35.64**
	Moins de 18 ans	**par jour**	**2.00**	**2.00**	**2.30**
ACCÈS	***Journalier***	**Par véhicule**	**9.57**	**10.44**	**12.00**
	Moins de 18 ans	**Par enfant**	**.44**	**0,44**	**.50**

En cas de disparité avec la tarification acheminée au MFFP, celle acceptée par le MFFP s'applique.

RAPPEL

La Vente Pré-Saison aura lieu au
2496, rue Dubose à Jonquière (secteur Arvida)
(Bureau) de la Zec Martin-Valin)

Le jeudi	4 mai	de **13 h à 20 h**
Le vendredi	5 mai	de **13 h à 20 h**
Le samedi	6 mai	de **10 h à 13 h**

À gagner : un remboursement de la valeur du forfait saisonnier acheté.

Service de paiement direct et de cartes de crédit disponible

PRINCIPALES DATES DE PÊCHE ET DE CHASSE SUR LA ZEC MARTIN-VALIN
SAISON 2017

Ours noir	
Arbalète et arc	2 septembre au 17 septembre 2017
Armes à feu, arbalète et arc	15 mai au 30 juin 2017
Lièvre d'Amérique	
Arme à feu, arbalète et arc	16 septembre 2017 au 31 mars 2018
Collet	16 septembre 2017 au 31 mars 2018
Gélinotte et tétras	
Arme à feu, arbalète et arc	16 septembre 2017 au 15 janvier 2018
Orignal (*Saison 2017: Mâle, veau et femelle)*	
Arbalète et arc	2 septembre au 17 septembre 2017
Arme à feu, arbalète et arc	23 septembre au 13 octobre 2017
Cerf de Virginie (*Saison 2017: Mâle bois de 7 cm et +)*	
Arbalète et arc	10 au 12 novembre 2017
Arme à chargement par la bouche	4 au 9 novembre 2017

En cas de disparité avec les dates publiées par le MFFP, celles du ministère s'appliqueront.